

---

## Regardez de plus près : le commerce équitable

---



**Le commerce équitable**, *fair trade* en anglais, est généralement défini comme un mouvement mondial visant à aider les producteurs des pays en développement à obtenir un prix équitable pour leurs produits afin de réduire la pauvreté, de garantir un traitement éthique des travailleurs et des agriculteurs et de promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement.<sup>1</sup> Les deux manières les plus largement reconnues d'identifier le commerce équitable sont la reconnaissance organisationnelle et la certification des produits<sup>2</sup>. Bien qu'il n'y ait pas d'organisation unique qui régleme le commerce équitable, il existe des associations mondiales telles que l'Organisation mondiale du commerce équitable (WFTO), la Fédération du commerce équitable (FTF) et *Fairtrade International* (FLO) qui se composent de centaines d'organisations membres du commerce équitable dans le monde. Ces associations ont développé des pratiques et des normes auxquelles les organisations membres doivent se conformer pour être reconnues et certifiées en tant qu'entreprise de commerce équitable. Les organisations

---

<sup>1</sup> <https://www.merriam-webster.com/dictionary/fair-trade>

<sup>2</sup> <http://www.fairtraderesource.org/uploads/2007/09/What-is-Fair-Trade.pdf>

membres font l'objet d'un contrôle de conformité aux audits de la chaîne d'approvisionnement, de l'origine à la vente, par des tiers indépendants.

L'Organisation mondiale du commerce équitable prescrit 10 principes du commerce équitable que ses organisations membres doivent suivre dans leur travail quotidien :

- 1. Créer des opportunités pour les producteurs économiquement défavorisés.** La réduction de la pauvreté par le commerce constitue un élément clé des objectifs de l'organisation. L'organisation soutient les petits producteurs marginalisés et cherche à leur permettre de passer de l'insécurité du revenu et de la pauvreté à l'autosuffisance économique et à la propriété.
- 2. Transparence et responsabilité.** L'organisation est transparente dans sa gestion et ses relations commerciales, est responsable envers toutes ses parties prenantes, veille à ce que les informations pertinentes soient fournies à tous ses partenaires commerciaux.
- 3. Pratiques commerciales équitables.** L'organisation commerce avec le souci du bien-être social, économique et environnemental des petits producteurs marginalisés. Les fournisseurs respectent les contrats et livrent les produits à temps et selon la qualité et les spécifications souhaitées.
- 4. Paiement équitable.** Un paiement équitable est un paiement qui a été mutuellement négocié et accepté par tous par le biais d'un dialogue et d'une participation continue, qui fournit un salaire équitable aux producteurs et peut également être soutenu par le marché, en tenant compte du principe d'un salaire égal pour un travail des femmes et des hommes. L'objectif est toujours le paiement d'un salaire décent localement.
- 5. Cinquième principe : Garantir l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.** L'organisation adhère à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et aux lois nationales/locales sur l'emploi des enfants. L'organisation veille à ce qu'il n'y ait pas de travail forcé dans sa main-d'œuvre et/ou ses membres ou travailleurs à domicile.
- 6. Engagement à la non-discrimination, équité entre les sexes et l'autonomisation économique des femmes et la liberté syndicale.** L'organisation ne fait pas de discrimination à l'embauche, la rémunération, l'accès à la formation, la promotion, la cessation ou la retraite fondée sur la race, la caste, l'origine nationale, la religion,

le handicap, le sexe, orientation sexuelle, affiliation syndicale, affiliation politique, statut VIH/SIDA ou âge.

- 7. Garantir de bonnes conditions de travail.** L'organisation offre un environnement de travail sûr et sain aux employés. Il est conforme aux lois nationales et locales et aux conventions de l'OIT sur la santé et la sécurité.
- 8. Offrir un renforcement des capacités.** L'organisation cherche à augmenter les impacts positifs sur le développement des petits producteurs marginalisés par le biais du commerce équitable. L'organisation développe les compétences et les capacités de ses propres employés ou membres.
- 9. Promouvoir le commerce équitable.** L'organisation sensibilise à l'objectif du commerce équitable et à la nécessité d'une plus grande justice dans le commerce mondial à travers le commerce équitable. Des techniques honnêtes de publicité et de marketing sont toujours utilisées.
- 10. Respect de l'environnement.** Les organisations qui fabriquent des produits du commerce équitable maximisent l'utilisation de matières premières provenant de sources gérées durablement dans leurs gammes, en achetant localement lorsque cela est possible. Ils utilisent des technologies de production qui cherchent à réduire la consommation d'énergie et, dans la mesure du possible, utilisent des technologies d'énergie renouvelable qui minimisent les émissions de gaz à effet de serre. Ils cherchent à minimiser l'impact de leur flux de déchets sur l'environnement et à minimiser leurs impacts environnementaux, en utilisant dans la mesure du possible des méthodes de production biologiques ou à faible teneur en pesticides<sup>3</sup>. Vous pouvez en savoir plus sur ces principes en cliquant [ici](#).

Les premiers produits du commerce équitable consistaient principalement en produits artisanaux – couture, travaux d'aiguille, broderie perlée. Dans les années 1960, le mouvement du commerce équitable s'est étendu à l'agriculture, le café et le thé étant les premiers produits du système de commerce équitable. Le sucre, le cacao, les noix, les épices, les fruits et le vin sont quelques-uns des produits alimentaires issus du commerce équitable que l'on peut acheter aujourd'hui. Les consommateurs peuvent identifier les produits du commerce équitable grâce à l'étiquetage des produits. Les

---

<sup>3</sup> <https://wfto.com/fair-trade/10-principles-fair-trade>

produits portant les labels Commerce Equitable proviennent d'un producteur certifié Commerce Equitable. Voici un petit échantillon d'étiquettes que vous pouvez voir sur un produit équitable.



Image de <https://www.fairtradecaravans.com/why-fair-trade/index.cfm>